

18 rue des Orphelins
CS 42416
68067 MULHOUSE Cedex 2
Tél. : 03 89 43 24 67
E-mail : haut-
rhin@safergandest.fr
www.saferrand-est.fr

Madame ou Monsieur le Maire
Mairie de KAYSERSBERG VIGNOBLE

68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

Objet : Demande d'affichage en mairie

MULHOUSE, le 16 janvier 2024

Madame ou Monsieur le Maire,

En application de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime concernant la publication des décisions d'attribution, nous vous adressons en double exemplaire un avis que nous vous demandons de bien vouloir afficher dès réception pendant la durée légale de 15 jours.

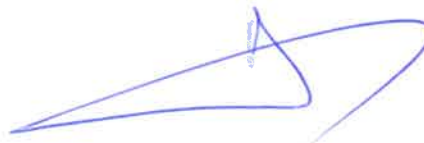
Conformément à l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, l'accomplissement de cette formalité est certifié par le maire qui adresse, à cette fin, un certificat d'affichage à la SAFER. Nous vous serions donc obligés de nous renvoyer un des exemplaires ci-joint mentionnant la date d'affichage et revêtu de votre visa valant attestation d'affichage.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Siège social
14 rue Rayet Liénart
51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03 26 04 77 71
Fax : 03 26 04 74 41
E-mail :
saferr@saferrandest.fr
www.saferrand-est.fr

08 – Ardennes
10 – Aube
51 – Mame
52 – Haute-Marne
54 – Meurthe-et-Moselle
55 – Meuse
57 – Moselle
67 – Bas-Rhin
68 – Haut-Rhin
88 – Vosges

Denis JELSCH
Chef de service



S.A. au cap de 2 740 816 €
RCS Reims 736 220 377 (69 B
51)
SIRET 736 220 377 000 47
APE 4299 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 49736220377

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand-Est porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 68 23 0105 01

Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE - [SIGOLSHEIM] (68)

- Surface sur la commune : 4 a 46 ca

31011- 372

- Superficie totale : **4 a 46 ca**

pour un prix de **5 500,00 €**

à Monsieur **Christophe STOECKLE**, 13, rue Jeanne d'Arc 68040 INGERSHEIM,

Qualité : Actif agricole à temps plein (exploitant, salarié, aide familial, conjoint collaborateur) (Viticulteur-coopérateur)

Motif de l'attribution : Cette rétrocession s'inscrit dans le cadre des missions dévolues aux SAFER par l'article L 141-1 du Code Rural qui vise la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. En effet cette rétrocession permettra de consolider l'exploitation de M. STOECKLE, riverain de la parcelle et de créer un îlot de culture cohérent.

Pour la SAFER, le 16 janvier 2024

Denis JELSCH
Chef de service



A KAYSERSBERG VIGNOBLE, le

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)